Procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 13/11/2024 à 19h30

Date de la convocation: 08/11/2024 Date d'affichage: 08/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 du mois de novembre le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

Présents: 18 / 21 **Votants**: 19 / 21

Présents: Messieurs Barneron, Brient, Bouchon, D'Agostino, Grillot, Heraud, Longinotti, Lourdin, Moulin, Ronze.

Mesdames Chaintreuil, Durand, Grillot, Juban, Liabeuf, Lopes, Miserolle, Mondon.

Absents: Mesdames Mourvillier, Monterrat.

Excusés : /

Procurations: de Monsieur Vossier à Monsieur Longinotti.

Secrétaire de séance : Monsieur D'Agostino.

DELIBERATIONS

Délibération n°1

Objet: Décision modificative n°5 au Budget Primitif 2024.

Rapporteur: Monsieur Grillot.

Sur avis de la Commission des finances réunie en date du 6/11/2024, le conseil municipal (Par : Pour : 19 - Abstention : 0 -

Contre : 0) approuve les virements de crédits suivants :

Chapitre 011 - Charge à caractère générale

Déduire la somme de 40 000 euros comme suit :

60612 : Energie : - 10 000 euros.

61351: Matériel roulant: - 10 000 euros.

61521 : Bâtiments publics : - 10 000 euros.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Déduire la somme de 10 000 euros à l'article 65568 Autres contributions.

Chapitre 012 - Personnel

Ajouter la somme de 40 000 euros à l'article 64111 - Rémunération Principale.

Le maire est autorisé à signer tout document afférent à ces décisions.

Délibération n°2

Objet: Syndicat d'Irrigation Drômois - Rapport d'activité 2023.

Rapporteur: Monsieur Barneron.

Après avoir pris connaissance du rapport 2023 du Syndicat d'Irrigation Drômois, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) prend acte du rapport et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°3

Objet: Marché de travaux - Exhumations 2025 - lancement d'une consultation d'entreprises.

Rapporteur: Monsieur Moulin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le lancement d'une consultation de Pompes Funèbres en vue d'exhumations. Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025. Le maire est autorisé à publier le marché et à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n°4

Objet: Parcours d'interprétation: Approbation du plan de financement et lancement d'une consultation

d'entreprises.

Madame Durand rappelle que le conseil municipal souhaite mettre en valeur l'histoire de Germaine Chesneau, Justes parmi les Nations, pour son action de sauvetage d'enfants juifs lors de la seconde guerre mondiale en les accueillant dans son 'home' pour enfants. L'étude réalisée par le Cabinet CAIRN a permis d'établir le plan de financement annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 15 - Contre : 4 (Madame Miserolle – Messieurs Ronze, Bouchon, D'Agostino) - Abstention : 0) décide de figer le plan de financement annexé à la délibération comprenant les parcours 1 et 2.

Il est précisé que les prestations décrites dans le projet du maître d'œuvre, comprennent le volet 'handicap' et 'numérique'. Le conseil municipal sollicite les financeurs publics et privés et approuve le lancement d'une consultation d'entreprises. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Budget global du projet de valorisation de Germaine Chesneau et de l'Allée des Justes - 29/10/ 2024 Dépenses prévisionnelles Budget parcours 1 et 2 du projet de valorisation de Germaine Chesneau et de l'Allée des Justes - octobre 24			
		Total du projet	191 471,00 €
		Recettes prévisionnelles Financeurs publics	
Total financements publics	105 447,35 €		
Recettes prévisionnelles Financeurs Privés			
Total financements privés	10 000,00 €		
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVES	115 447,35 €		
Participation communale	76 023,65 €		

Délibération n°5

Aménagement du Quartier Condillac : Approbation de l'Avant-Projet.

Rapporteur: Monsieur Moulin.

Sur avis favorable de la Commission 'Voirie' réunie en date du 13/11/2024, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve l'Avant-Projet réalisé par le BEAUR ainsi que le plan de financement associé à ce projet. Il autorise le maire à lancer la phase 'PROJET' du marché de maîtrise d'œuvre et à signer tout document y afférent.

Délibération n°6

Objet : Obligation de dépôt du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal

Rapporteur: Monsieur Barneron.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide d'instituer, à compter du 13/11/2024, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tout travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°7

Objet : Création de 5 postes d'agents recenseurs – Rémunérations afférentes.

Rapporteur: Monsieur Barneron.

Sur avis de la commission du personnel, après en avoir délibéré, le conseil municipal : (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide de prévoir les moyens humains pour organiser le recensement. Il prend acte que le recrutement d'agents recenseurs s'effectue par référence au nombre de districts préalablement enregistré par l'INSEE. En 2025, il y a 5 districts, ce qui nécessite :

- Le recrutement de 5 agents recenseurs.
- L'inscription des crédits correspondants aux rémunérations.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°8

Objet : Création d'un poste de Secrétaire Général de Mairie

Monsieur Barneron: compte tenu du départ en retraite de Lionel BOUDILLON, il convient de créer un poste de secrétaire général de mairie au grade d'attaché ou d'attaché principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide de créer l'emploi de Secrétaire Général de Mairie au grade de d'attaché ou d'attaché principal permanent à temps complet.

Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel par exception et dans les conditions prévues aux articles L332-8 et suivants du Code Général de la Fonction Publique. Monsieur Barneron expose qu'un premier jury est prévu courant janvier 2025.

Délibération n°9

Création d'un emploi de Directeur Général des Services

Monsieur Barneron : compte tenu du départ en retraite de Lionel BOUDILLON, il convient de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à temps complet, soit 35h00.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à temps complet à compter du 01/01/2025.

Cette décision modifie le tableau des emplois

QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la population

Il se déroulera du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Repas des aînés

Madame Chaintreuil : le repas des aînés aura lieu le mercredi 27 novembre 2024 à 12h00 au gymnase. Les élus sont les bienvenus. Ils pourront également manger moyennant le paiement du coût du repas d'un montant de 35 €. Il est prévu que les élus fassent le service pour l'apéritif.

Assemblée des Jeunes

Madame Grillot : à l'aide du parrainage de la Croix Rouge, l'Assemblée des Jeunes réfléchit à une action solidaire en faveur des plus démunis. Cette opération est dénommée « Boîtes de Noël ». Cette boite cadeau sera remplie d'objets (chauds, d'hygiène, de loisirs...), et accompagnée d'un message. La distribution aux personnes en difficulté sera assurée par la Croix-Rouge.

Inondations

Monsieur Bouchon fait un point sur les études qui ont été réalisées pour la Joyeuse, comprenant les aménagements à prévoir. Ces études, lancées il y 4 ou 5 ans, aboutissent généralement au terme de 10 années. Elles font actuellement ressortir le besoin de créer 5 barrages. Vingt hectares de zones humides devront être gelés et les digues devront être confortées.

Si la Savasse monte, l'écoulement de la Gèle est empêché. Il est nécessaire d'installer sur des emplacements bien visibles les repères des anciennes crues.

Madame Juban rappelle qu'il est important d'afficher les bons réflexes en cas de crue.

Cérémonie du 11 novembre

Monsieur Bouchon félicite les organisateurs de la cérémonie pour la participation des enfants.

Conseil municipal

Le prochain se déroulera le mercredi 18/12 et non le 11/12 comme prévu initialement.

Samedis fermés en 2024 : le 28/12

Samedis fermés en 2025

19/04; 10/05; 07/06; 12/07; 19/07; 26/07; 02/08; 09/08; 16/08; 27/12

La séance est levée à 21h20.

Le maire,

Philippe BARNERON.